



## → Matériaux biosourcés

Conjuguer performance  
environnementale avec économie  
locale

Le service Espace INFO→ÉNERGIE est financé par :



# Programme de la matinée

Matériaux biosourcés et label « bâtiment biosourcé »

Base de données de la DGALN

Exemple de la Maison de l'Habitat

Exemple de l'Espace Cartier

Potentiel de développement en Auvergne

Visite de la matériauthèque

# Espace INFO → ENERGIE

- Une mission assurée avec le concours de :



- **Cibles** : collectivités locales et professionnels
- Missions :
  - Information et sensibilisation
  - Accompagnement et expertise technique
  - Pré-instruction des dossiers de demande de subventions
- Contact pour l'Auvergne :



**Mais aussi l'ADIL 63 pour les particuliers**

# Favoriser l'éco-construction

Un des objectifs du Grenelle de l'environnement pour :

- Réduire l'impact « énergie grise » et
- Réduire l'impact carbone des constructions
- Valoriser des ressources locales
- Créer et dynamiser de l'activité économique

**Des matériaux peu utilisés :**  
les isolants végétaux représentaient 6 % du marché des isolants en 2010 (source : Asiv)

# Qu'est-ce qu'un matériau biosourcé ?

« C'est un matériau fabriqué à partir de matières premières végétales ou animales, renouvelables, recyclées ou non »

bois, paille, chanvre, plume...

Peut contenir des  
additifs ou d'autres  
matériaux

# Quels avantages ?

Origines naturelles et renouvelables

Faible « impact climat » ; émissions de CO<sub>2</sub> réduites et stockage de carbone

Faible impact sanitaire

Opportunité d'activité économique locale

Mais

# ...un matériau biosourcé n'est pas forcément ?

## Sain

Le caractère biosourcé ne signifie pas sans impact sur la santé (liants, retardateurs de feu, produits antiparasites)

## Naturel

Seule l'origine est naturelle ; le matériau est généralement plus ou moins transformé

## Local

Un matériau biosourcé peut venir de loin

# Les difficultés?

- Obligation de répondre aux exigences de la construction :
  - Performances
  - Durabilité
  - Mise en œuvre
- Développement et pérennisation des filières
- Coût acceptable
- Reconnaissance par les professionnels

# Le label « bâtiment biosourcé »

- Arrêté du 12 décembre 2012  
(rectificatif du 20 avril 2013)
- Pour l'application du décret n°2012-518 du 19 avril 2012 relatif au label « bâtiment biosourcé »
- Attribué aux constructions intégrant des **matériaux biosourcés** dans la mise en œuvre des aménagements extérieurs, de la maçonnerie, de la charpente, des menuiseries, des façades ou encore de l'**isolation**...

# Le label « bâtiment biosourcé »

## 3 niveaux 2013

3 exigences en kg / m<sup>2</sup> de surface de plancher

TYPE D'USAGE PRINCIPAL	TAUX D'INCORPORATION DE MATIÈRE BIOSOURCÉE DU LABEL « bâtiment biosourcé » (kg/m <sup>2</sup> de surface de plancher)		
	1 <sup>er</sup> niveau 2013	2 <sup>e</sup> niveau 2013	3 <sup>e</sup> niveau 2013
Maison individuelle	42	63	84
Industrie, stockage, service de transport	9	12	18
Autres usages (bâtiment collectif d'habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, enseignement, bâtiment agricole, etc.)	18	24	36

Nécessité d'utiliser deux **produits de construction biosourcés** minimum.

Le deuxième et le troisième niveau du label nécessitent la mise en œuvre d'au moins **deux familles de produits de construction biosourcés**.

# Le label « bâtiment biosourcé »

Autres points :

- Nécessité de produit ou mobilier fixe ayant fait l'objet d'une déclaration ACV
- Pour le bois, attestation de la gestion durable des forêts
- Le bâtiment doit faire l'objet d'une certification sur la qualité globale et sur la performance énergétique